

Mutilations génitales féminines: Une politique de zéro tolérance (06.02.2023)

*Communiqué par : ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes*

Pour cette Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, ce 6 février, il est nécessaire de rappeler que pour le Luxembourg une telle atteinte sévère à l'égalité entre les femmes et les hommes et une telle forme d'extrême violence fondée sur le sexe n'est pas acceptable et ne sera jamais tolérée.

Les MGF sont une atteinte grave aux droits fondamentaux des femmes et des filles par la violation de leur intégrité physique et psychique, de leurs droits à la sexualité, à la santé, à l'égalité, à la sécurité et de leur droit à la vie car ces pratiques sont non seulement lourdes et dévastatrices de conséquences, mais peuvent aussi être mortelles. De nombreux facteurs contribuent à la prévalence de cette pratique. Pourtant, partout où elles sont pratiquées, les MGF sont l'expression d'une inégalité de sexe/genre bien ancrée et les filles et les femmes qui subissent des MGF sont soumises à une forme de violence systématique.

Le Luxembourg reste fidèle à son engagement fort de promouvoir et de défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles. Par la loi du 20 juillet 2018, le gouvernement luxembourgeois a érigé en infraction spécifique les MGF, approuvé et ratifié la convention d'Istanbul, renforçant ainsi son engagement à l'interdiction de toute forme de violence envers les femmes et les filles sans exception aucune.

Les MGF et toute autre forme de violence sont destructrices. Les prévenir et les combattre, c'est aussi aider les filles et les femmes à exercer pleinement leurs droits au même titre que les hommes et les garçons, à développer pleinement leur potentiel et à construire leur avenir sans contrainte, ni violence, à construire et contribuer à égalité de valeur, de traitement, de chance à notre société .

L'élimination de la MGF d'ici 2030 est l'affaire de tous et exige la responsabilité de l'État et de chaque membre de la société. Pour le Luxembourg, outre la prise en charge des victimes de MGF, la prévention dont la sensibilisation, l'outillage et l'éducation dès le plus jeune âge en est un élément clé nécessitant l'inclusion des hommes et des garçons aux côtés des femmes et des filles afin d'atteindre progressivement et pleinement ensemble le changement des mentalités, des comportements, l'abolition de toute pratique, tradition ou coutume préjudiciable, la reconnaissance de l'égale valeur et du respect des femmes et des filles et l'acceptation pleine et entière de ce changement vers une société égalitaire.